



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

épargne salariale

Question écrite n° 74207

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le déblocage des fonds de participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise. Les salariés peuvent obtenir le déblocage de l'épargne salariale, notamment à l'occasion d'un mariage, de l'acquisition d'une résidence principale, d'un décès... Il apparaît cependant que cette participation ne peut être mise à la disposition des salariés pour le financement des études de leurs enfants, après le baccalauréat. Or, beaucoup de familles se heurtent aujourd'hui au problème du financement des études. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions quant à un élargissement des textes réglementaires à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74207

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1482